



Communiqué de presse conjoint

Enseignement qualifiant, formation professionnelle et formation en alternance : des étapes décisives pour renforcer la formation des jeunes et des demandeurs d'emploi en articulation avec les besoins des entreprises

Le 26 février 2015

La Vice-Présidente de la Fédération Wallonie-Bruxelles et ministre de l'Éducation, **Joëlle MILQUET**, la ministre de l'Emploi et de la Formation de la Région wallonne, **Eliane TILLIEUX**, et le ministre de l'Emploi et de l'Économie et de la Formation Professionnelle de la région de Bruxelles-Capitale, **Didier GOSUIN** et la ministre de l'Enseignement de promotion sociale de la Fédération Wallonie-Bruxelles, **Isabelle SIMONIS**, se réjouissent des nombreuses avancées essentielles relatives à l'enseignement qualifiant, à la formation et à l'emploi, engrangées dans le cadre de ce Gouvernement inter-francophone (FWB, RW, RBC, COCOF).

Ces développements permettront d'améliorer de manière significative le paysage francophone de l'enseignement et de la formation professionnelle vers plus d'harmonisation, de visibilité, de lisibilité et, in fine, d'efficacité grâce à une clarification et une simplification des structures et dispositifs ainsi qu'un lien beaucoup plus étroit avec le monde de l'entreprise.

La mutualisation des travaux entre les acteurs de la formation professionnelle et de l'enseignement permet de structurer les collaborations. Les différentes mesures visent également une plus grande synergie avec le monde de l'entreprise afin d'en faire un partenaire clé de l'insertion socio-professionnelle des jeunes et des demandeurs d'emploi.

Le choix du lieu de réunion des Gouvernements, à savoir le service d'orientation et d'information de Bruxelles Formation, qui réunit des acteurs de l'enseignement, de la formation et de l'emploi, n'est pas anodin, il se veut à l'image des objectifs poursuivis par les gouvernements, en Wallonie et à Bruxelles :

- **une école qualifiante et une formation professionnelle ancrées dans la réalité des métiers et axée sur les métiers en devenir ;**
- **une école qualifiante et une formation professionnelle qui forment les techniciens de demain au meilleur niveau ;**
- **un meilleur pilotage de l'école qualifiante et de la formation professionnelle des adultes au niveau des bassins Enseignement**

qualifiant - Formation - Emploi en fonction de leurs caractéristiques socio-économiques spécifiques.

Concrètement, les nouveautés approuvées aujourd'hui sont les suivantes :

1. Le lancement des « bassins Enseignement qualifiant - Formation - Emploi », véritables couples stratégiques entre les écoles, les opérateurs de formation et les entreprises

En avril 2014, les Parlements de la Région wallonne, de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Commission communautaire française adoptaient le Décret relatif à la mise en œuvre des bassins Enseignement qualifiant – Formation – Emploi.

Ces bassins ont pour objectif de **renforcer les articulations et les synergies en matière de formation, d'enseignement et d'emploi** par le développement de projets conjoints et par la recherche d'une cohérence optimale entre l'offre de formation, ainsi que d'enseignement, et les besoins socio-économiques identifiés. C'est dans le cadre de ces bassins que les offres complémentaires de stages en entreprises et d'investissements des entreprises dans les écoles, et avec les opérateurs de formation, seront discutées et planifiées.

Le territoire wallon et bruxellois a été divisé en **10 bassins**. Chacun de ceux-ci sera piloté par une Instance composée, de manière équilibrée, par des représentants issus :

- de l'enseignement ;
- de la formation professionnelle ;
- de l'emploi ;
- de l'insertion socioprofessionnelle ;
- des partenaires sociaux.

Il s'agit ainsi de favoriser une dynamique de partenariat entre ces différents acteurs au sein de chacun des 10 bassins.

Ces bassins se concrétisent véritablement et presque tous ont été officiellement installés. Tous seront, dans les faits, pleinement opérationnels à partir de la désignation officielle des présidents ce 26 février 2015.

- **Les 10 présidents d'instances des bassins de vie sont désignés**

Conformément à l'article 6 de l'Accord de coopération du 20 mars 2014 relatif à la mise en œuvre de ces bassins de vie, un président, issu d'une organisation de représentation des partenaires sociaux, est nommé pour chacun des bassins, pour une durée de trois ans, renouvelable. Dans ce cadre, les gouvernements ont approuvé les propositions qui leur ont été communiquées par les différentes instances. Il s'agit de :

- l'Instance du bassin EFE de Bruxelles : M. Daniel FASTENAKEL (CSC) ;
- l'Instance du bassin EFE du Brabant-Wallon : M. Pierre LEVÊQUE (FGTB) ;
- l'Instance du bassin EFE de Wallonie - Picarde : en cours de désignation ;

- l'Instance du bassin EFE de Hainaut Centre : M. Daniel VANDERGOTEN (FGTB) ;
- l'Instance du bassin EFE de Hainaut Sud : M. Eric BOSSART (UWE) ;
- l'Instance du bassin EFE de Namur : M. Jean-Marie CONSTANT (CSC) ;
- l'Instance du bassin EFE de Luxembourg : M. Roger HENNERICY (UWE) ;
- l'Instance du bassin EFE de Liège : M. Michel VRANCKEN (FGTB) ;
- l'Instance du bassin EFE de Huy - Waremme : M. Francis TIHON (FGTB) ;
- l'Instance du bassin EFE de Verviers : M. Jean JUNGLING (UCM).

Ces présidents seront chargés d'organiser les rencontres, de piloter les travaux des instances des bassins et de participer à l'assemblée inter-bassins pour **assurer la cohérence globale et les interactions** inter-bassins. A ce jour, toutes les instances se sont réunies au moins une fois pour procéder à l'élection de leurs Présidents.

- **Des avancées dans les diagnostics des offres de formation et des besoins des métiers, ainsi que des différentes ressources à mettre à disposition des instances des bassins**

Un groupe de travail technique piloté par l'IWEPS (Institut Wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique) et l'IBSA (Institut bruxellois de statistiques et d'analyses) a été mis en place en juin 2014 et réunit des experts et techniciens des administrations concernées, des conseils économiques et sociaux, des membres des instances bassins ainsi que des représentants des cabinets. Ce groupe a préparé les travaux de diagnostic et les différentes ressources à mettre à la disposition des instances.

Les travaux de ce groupe ont été orientés dans trois directions:

- **Identifier et faire un premier relevé des ressources disponibles et nécessaires afin de permettre aux instances de réaliser leurs missions.** Les informations recueillies et partagées portent tant sur l'offre de formation et d'enseignement existante (cadastres et cartographies), la fréquentation ou la certification, sur les besoins socio-économiques, les métiers critiques, les métiers émergents, ou encore les tendances de l'emploi, la situation démographique, etc.
- Construire un **schéma global 'idéal' permettant de structurer le champ à analyser.**
- Proposer un **canevas et des orientations méthodologiques harmonisées pour le rapport analytique et prospectif à réaliser par chaque instance** sur une base annuelle (le premier rapport est attendu pour mars 2015).

2. Un accord pour la mise en œuvre concrète de l'Office francophone de la Formation en alternance, qui deviendra la structure unique de pilotage de l'alternance

L'enseignement en alternance est considéré comme une filière d'excellence et pour continuer à soutenir ce mode d'apprentissage, l'une des priorités des trois gouvernements est la mise en place de l'Office francophone de la Formation en alternance (OFFA) et l'harmonisation des statuts et contrats des apprenants.

L'objectif est l'amélioration de la qualité de la formation en alternance notamment par :

- la création de l'Office francophone de la Formation en Alternance (OFFA), **structure unique de pilotage de l'alternance** ;
- la création d'un **statut unique du jeune en alternance** (15-25 ans) ;
- l'utilisation d'un **contrat d'alternance commun** aux opérateurs ;
- l'organisation d'un **bilan d'orientation** pour les jeunes souhaitant s'inscrire pour la première fois auprès d'un opérateur de formation en alternance, accompagné, le cas échéant, d'un programme de remédiation ;
- l'**amélioration de l'encadrement** du jeune en entreprise ;
- la mise en place d'un **plan de formation** découpé en trois ensembles d'acquis d'apprentissage correspondant à trois niveaux de compétences, associés à trois niveaux de rétribution ;
- la **révision du système de primes** aux opérateurs ainsi qu'aux entreprises et la mise en place d'incitants financiers spécifiques à l'alternance.

La formation en alternance est plus que jamais une filière de qualité, et un instrument fondamental à l'acquisition, par les jeunes, de compétences et qualifications dans l'espace francophone, contribuant ainsi à l'objectif global, partagé par tous, d'augmenter la qualité de l'enseignement et de la formation.

La note d'orientation visant à répondre à ces objectifs a été approuvée par les gouvernements à l'occasion de la réunion de ce jour et les projets de décision et d'arrêté nécessaires à la mise en œuvre effective de l'OFFA vont dès à présent être approuvés en leur sein. Cette note fait référence à deux points importants :

- **Les étapes prévues pour la mise en œuvre de l'Office Francophone de la Formation en Alternance dans le courant du 1^{er} semestre 2015**

A titre d'exemple, il s'agit de la désignation du fonctionnaire dirigeant de l'OFFA désigné conjointement par les Gouvernements selon une procédure bien définie ; la désignation par chaque Gouvernement des membres du Conseil d'administration et des commissaires ; la définition du personnel qui devra effectuer les missions de l'OFFA ainsi que la gestion des Contrats d'Apprentissage industriels, etc.

3. Le premier Contrat commun d'alternance pour les jeunes en formation : pour une égalité entre les élèves et une meilleure lisibilité pour les entreprises

La réunion de ce jour a également permis d'approuver la proposition de contrat commun d'alternance aux élèves des Centres d'Education et de Formation en Alternance (CEFA) (enseignement obligatoire) et aux jeunes suivant leur formation à l'Institut de Formation en Alternance des Petites et Moyennes Entreprises (IFAPME) ou au Service de Formation Petites et Moyennes Entreprises (SFPME).

Ce contrat permet un statut unique du jeune en alternance, qu'il soit dans l'enseignement qualifiant ou en formation professionnelle, favorisant l'égalité entre tous les apprenants et une meilleure lisibilité pour les entreprises.

Le contrat d'alternance règle les droits et obligations de l'apprenant en alternance et de l'entreprise au niveau de la formation pratique effectuée en entreprise. Il contient un plan de formation élaboré par l'opérateur de formation, par l'intermédiaire du référent, et concerté avec l'entreprise et l'apprenant en alternance. Ce plan identifie au mieux le parcours individuel de formation de l'apprenant en alternance en fonction des compétences initiales de l'apprenant et les compétences à acquérir conformément aux profils de formation produits par le Service francophone des Métiers et Qualifications.

Ce plan est découpé en 3 niveaux et la rémunération de l'apprenant est évolutive en fonction du niveau atteint. Le contrat d'alternance est conclu pour une durée déterminée en fonction de la formation pratique offerte par l'entreprise dans le cadre de l'exécution du plan de formation. Ce contrat commun remplacera la Convention d'Insertion Socio-Professionnelle des CEFA et le Contrat d'Apprentissage de l'IFAPME et du SFPME.

4. Au travers d'un renforcement de son efficacité et de sa simplification, le Service francophone des Métiers et des Qualifications va tripler le nombre des Profils de formation qu'il est en train d'élaborer

Le Service francophone des Métiers et des Qualifications (SFMQ) a été créé autour d'un objectif partagé : renforcer les liens entre le monde du travail et les professionnels de la formation et de l'enseignement qualifiant, ainsi qu'avec le consortium de validation des compétences.

Ce service a en charge :

- l'élaboration de Profils métiers qui traduisent la réalité économique ;
- l'élaboration de Profils de formation articulés aux Profils métiers ;
- la mise à disposition d'un langage et de références communs pour tous les partenaires : partenaires sociaux, S.P.E., enseignement et formation professionnels.

Les profils de formation sont les référentiels communs auxquels les opérateurs d'enseignement qualifiant et de formation professionnelle adossent leurs programmes d'enseignement ou de formation. Ceci doit permettre la mise en place de passerelles inter-opérateurs garantissant la prise en compte des acquis de chaque apprenant, quel que soit son parcours d'apprentissage.

Les Gouvernements ont analysé la situation du SFMQ et veulent qu'il monte en puissance et accélère son rythme de production des profils de formation. Pour ce faire, les mesures suivantes ont fait l'objet d'un accord aujourd'hui :

a) Les procédures vont être simplifiées

Sur proposition du SFMQ lui-même, il est proposé de remplacer l'accord de coopération de 2009 afin de :

- simplifier les procédures ;
- mettre le SFMQ en lien avec l'accord de coopération sur le cadre francophone des certifications et avec celui des bassins enseignement qualifiant-formation-emploi.

Pour ce faire, un nouvel accord de coopération est proposé aux Gouvernements et Collège et il remplacera l'accord de coopération initial.

b) La liste des profils de formation déjà adoptés ou en cours d'approbation

Métiers de la coiffure	Coiffeur
	Coiffeur manager
	Coiffeur chef d'entreprise
Métiers de l'esthétique	Esthéticien
Métiers du Fitness	Instructeur Fitness
	Instructeur de cours collectifs Fitness
Métiers du sauvetage aquatique	Sauveteur aquatique en piscine
Métiers de l'HORECA	Garçon, serveur de restaurant
	Premier chef de rang
	Barman
	Cuisinier - Cuisinier travaillant seul
Métiers de production en industrie alimentaire	Conducteur de ligne de production en industrie alimentaire
	Opérateur de production en industrie alimentaire
	Agent de fabrication du secteur alimentaire
Métiers de la logistique	Réceptionniste en logistique
	Opérateur de stock en logistique
	Préparateur de commande en logistique
	Conducteur de chariot élévateur
	Préparateur d'expéditions en logistique
Métiers de l'agriculture	Agent agricole polyvalent
Métiers de l'usinage	Technicien en systèmes d'usinage
Métiers de la mécanique automobile	Mécanicien d'entretien automobile
	Mécanicien polyvalent(e) automobile
Métiers de la gestion d'entreprise	Chef d'entreprise
Métiers du sanitaire et du chauffage	Chef d'entreprise - Installateur chauffage et sanitaire
	Monteur en chauffage et sanitaire
Métiers de l'électricité	Installateur électricien résidentiel
	Installateur électricien industriel
	Installateur électricien tertiaire
Métiers du gros-œuvre	Maçon
Métiers du parachèvement du gros-œuvre	Chapiste
	Plafonneur-cimentier
Métiers de la couverture	Couvreur
	Etancheur
Métiers de la menuiserie	Constructeur-monteur en bâtiment structure bois
	Agenceur d'intérieur
	Charpentier
	Menuisier d'extérieur
Métiers de la vitrerie	Menuisier d'intérieur
Métiers de la peinture	Vitrier-miroitier
	Peintre décorateur

* (les noms des métiers sont présentés au masculin pour faciliter la lecture)

c) La production du nombre de profils de formation va être accélérée

Les gouvernements ont en effet demandé au SFMQ de leur présenter :

- Au moins 30 profils de formation en 2015 ;
- Au moins 35 profils de formation en 2016 ;
- Au moins 40 profils de formation en 2017.

Le rythme va ainsi être considérablement accéléré pour aboutir à près de 150 profils finalisés en 2017, alors qu'il tournait autour d'une production auparavant de 15 profils par an.

Les gouvernements souhaitent qu'une priorité soit accordée aux **métiers porteurs d'emploi, aux métiers émergents** et aux **métiers en pénurie**. Le SFMQ s'appuiera sur les données disponibles auprès des institutions publiques et privées (IWEPS, IBSA, FOREM, ACTIRIS, fonds sectoriels, employeurs, syndicats, etc.) et dans les bassins enseignement qualifiant-formation-emploi.

Une priorité devra également être réservée aux métiers qui font déjà l'objet de **formations initiales** afin que notamment l'IFAPME, le SFPME et l'enseignement qualifiant puissent mettre à jour leur offre de formation.

Une dernière priorité sera de compléter les « **grappes** » de **métiers** déjà entamées afin de permettre la cohérence de l'offre d'enseignement et de formation.

d) Une harmonisation de la certification

Chaque opérateur d'enseignement et de formation va mettre en œuvre les UAA (unités d'acquis d'apprentissage) inscrites dans les profils de formation du SFMQ. Le but est qu'ainsi l'apprenant puisse faire reconnaître les UAA validées par un opérateur chez un autre opérateur s'il décide de poursuivre ou de reprendre sa formation en changeant d'opérateur.

5. Des avancées relatives aux certifications délivrées aux jeunes en apprentissage à l'issue des formations, qualifiantes ou non

Il est fondamental de faciliter, pour le citoyen, l'apprentissage tout au long de la vie en garantissant davantage de lisibilité et de cohérence au parcours de formation tant aux niveaux régional, communautaire, fédéral qu'europpéen.

Dans ce cadre, les trois entités vont enfin être à même de positionner dans le cadre francophone les certifications délivrées aux apprenants à l'issue des formations, qualifiantes ou non, organisées par l'enseignement obligatoire ou la formation professionnelle. Ceci permettra, entre autres, de répondre à une recommandation du Parlement européen et du Conseil européen

Ce cadre francophone des certifications (CFC) pour l'éducation et la formation tout au long de la vie vise :

- à favoriser la continuité et la progressivité des parcours d'apprentissage des citoyens ;
- à accroître la lisibilité des certifications de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la Wallonie et de la COCOF ;

- à renforcer la qualité intrinsèque des processus d'enseignement, de formation et de validation des compétences en veillant à l'adéquation du positionnement de chaque certification à un niveau donné du cadre ;
- à favoriser la mobilité des apprenants dans l'espace francophone, belge et européen.

6. De nouvelles Conventions sectorielles en matière d'enseignement, de formation et d'insertion socioprofessionnelle formalisent les engagements conjoints de la Région wallonne, de la Fédération Wallonie-Bruxelles et des secteurs professionnels pour soutenir l'enseignement, la formation professionnelle et in fine, l'emploi

Les conventions cadres permettent la mise en place de conventions spécifiques entre les secteurs et les opérateurs de la formation et l'emploi, d'une part, l'enseignement, d'autre part, qui donnent lieu à des projets concrets associant l'entreprise et les opérateurs de formation, d'insertion et d'enseignement, axés sur le **renforcement de stages, d'immersion, de formation en alternance, de formation des enseignants en entreprise, de formation des travailleurs dans les centres de compétence, etc.**

Depuis fin 2014, des rencontres ont lieu entre chacun des Ministres de l'Education ou de la Formation et de l'Emploi et les fédérations sectorielles, notamment avec ESSENCIA Wallonie (Fédération belge des industries chimiques et des sciences de la vie), FEDUSTRIA (Fédération belge de l'industrie textile, du bois et de l'ameublement), CCW (Confédération construction wallonne-), FEVIA Wallonie (Fédération de l'industrie alimentaire), COMEOS (Fédération belge du commerce et des services), APLSIA (Association professionnelle du libre-service indépendant en alimentation), HORECA Wallonie et HORECA Bruxelles (Fédération des Hôteliers, des Restaurateurs et des Cafetiers), AGORIA (Fédération de l'industrie technologique), FEBIAC (Fédération belge de l'automobile et du cycle), FEDERAUTO (Confédération belge du commerce et de la réparation automobiles et des secteurs connexes), FEDERGON (Fédération des prestataires de services RH), UNITIS (Union des entreprises de titres-services), UNIPSO (Union des entreprises à profit social), CEFORA (Centre de formation de la Commission paritaire nationale auxiliaire pour employés).

Suite à ces rencontres, de nombreuses négociations se sont engagées pour développer les synergies mises en œuvre, notamment avec l'IFAPME, le FOREM et les centres de compétence wallons et, au niveau de l'enseignement, élaborer des conventions spécifiques à l'enseignement. En ce mois de février 2015, une convention avec le secteur de la coiffure a été signée et d'autres suivront prochainement avec les secteurs de l'agro-alimentaire, du bois, de la chimie et pharma et de l'esthétique. Les prochains secteurs qui seront contactés sont le secteur vert, celui de la pierre et du commerce.

Les Gouvernements et le Collège vont étudier la meilleure manière d'étendre à Bruxelles ces conventions actuellement passées entre la Wallonie, la Fédération Wallonie-Bruxelles et les secteurs.

Contacts presse :

Cabinet de Joëlle Milquet :
Olivier Laruelle – 0479 97 13 70
Cabinet de Didier Gosuin :
Pauline Lorbat : 0485 89 47 45

Cabinet d'Eliane Tillieux :
Jérémy Demeyer : 0486 35 64 00
Cabinet d'Isabelle Simonis :
Stéphanie Wilmet : 0479 44 25 36